



Embassy of the United States of America

American Citizen Services
4, Avenue Gabriel
75382 Paris Cedex 08

Formalités de mariage et PACS pour les ressortissants américains en France

À qui de droit :

L'ambassade des États-Unis à Paris et les consulats en France souhaitent vous rappeler que les « attestations sur l'honneur tenant lieu de certificat de coutumes et de célibat » (voir document ci-joint) n'ont pas besoin d'être légalisées par leurs services.

Les questions relatives au mariage, aux régimes matrimoniaux, aux droits entre époux, aux successions et aux mises sous tutelle relèvent exclusivement de la compétence des différents États américains. Ni l'ambassade des États-Unis, ni les consulats, ni aucune autre autorité fédérale ne peuvent délivrer de « certificat de coutumes » ou de « certificat de célibat », enregistrer ou transcrire des mariages ou PACS, publier des bans, apposer des mentions marginales ou fournir des informations sur les mises sous tutelle.

Les bureaux d'état civil des États américains sont les seules autorités habilitées à délivrer des copies d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès) ou des jugements (divorce, adoption, mise sous tutelle, etc.) rendus dans leurs juridictions. De même, seuls les États peuvent authentifier leurs documents publics avec une Apostille. Les modalités d'obtention sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.cdc.gov/nchs/howto/w2w/w2welcom.htm
- <https://fr.usembassy.gov/services/>

Veuillez noter que l'ambassade ne propose pas de service de traduction officielle.

Pour toute question merci d'adresser un courriel à citizeninfo@state.gov.



Document mis à jour le 5 septembre 2025

ATTESTATION TENANT LIEU DE CERTIFICAT DE COUTUME ET DE CELIBAT

Je, soussigné(e) _____, atteste sur l'honneur que:
I (Enter you full legal name here), do hereby swear or affirm that:

Je suis né(e) le _____ à _____
I was born on (Date of Birth; DAY/MONTH/YEAR) in (Place of Birth (city, state province, country))

Je demeure à: _____
I reside at: (Full Address; your current place of residence)

(Please check all that apply:)

☐ Je n'ai jamais contracté de mariage
I have never been married

☐ Je n'ai jamais contracté de PACS
I have never been PACSed

☐ Je suis actuellement PACSé(e)
I am currently PACSed

☐ Je me suis marié(e) le _____ à _____ avec _____
par divorce le _____ à _____. Ce mariage a été dissous
I was married on (Date; DAY/MONTH/YEAR) in (city, state/province, country) to (Name of previous spouse). This marriage ended in divorce on (Date; DAY/MONTH/YEAR) in (city, state/province, country).

☐ Je me suis marié (e) le _____ à _____ à _____
Il/elle est décédé(e) le _____ à _____
I was married on (Date; DAY/MONTH/YEAR) in (city, state province, country) to (Name of previous spouse). (Name of previous spouse) died on (Date; DAY/MONTH/YEAR) in (Place).

☐ Mon PACS a été dissous par le Tribunal / la mairie.
My PACS was terminated by the district court or the city hall

Date : _____

Signature : _____

NOTE: A compter du 25 avril 2020, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Paris et les consulats représentant le Gouvernement Fédéral cessera de légaliser les signatures des attestations sur l'honneur tenant lieu de certificat de coutumes et de célibat.

Les ressortissants américains souhaitant se marier ou conclure un PACS en France pourront remplir et signer eux-mêmes ces attestations sur l'honneur disponibles en téléchargement sur notre site internet.

Il est rappelé que les différents États (gouvernements locaux) des États-Unis d'Amérique sont seuls compétents pour les régimes matrimoniaux, les droits entre époux, les successions et les mises sous tutelle.

De même aucune transcription, ni enregistrement n'est assuré par le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique.

Les consulats américains ne délivrent aucun acte d'état-civil, ni copie, ni acte notarié et n'effectuent aucune transcription.

June 2020